



licenciement éco remplacé par stagiaire

Par **mlechat**, le **11/07/2009 à 10:52**

Bonjour,

j'ai été licenciée pour raison économique en février 2009.

après le retour d'une collègue en congé mat au même poste, nous étions 3 personnes et la société accusait une perte de vitesse face à la crise.

Ils ont rapidement changé le statut de la dernière recrue qui passait de simple employée à agent de maîtrise afin que je n'ai pas de recours face à ce licenciement que j'estimais abusif, étant la plus ancienne des trois.

Ils ont justifiés donc d'une baisse d'activité et du fait que ma collègue avait un enfant pour le choix de la personne, moi.

Aujourd'hui je constate que la société publie une annonce de recherche de stagiaire sur un site très officiel dans mon domaine d'activité.

L'annonce spécifie des tâches identiques aux miennes évidemment avec un niveau de compétences inférieur.

en ont-ils le droit?

Par **Cornil**, le **13/07/2009 à 15:19**

Bonsoir "mlechat"

Bien évidemment cette annonce te donne de bonnes bases pour contester en justice le sérieux du licenciement économique dont tu as été victime.

Bon courage et bonne chance.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est facultatif!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)